



Lettre de l'ACSO Classic, Janvier 2017

De cascades d'erreurs en torrents d'horreurs,

Cela commence comme un conte de Noël.

Nous sommes au Rallye du Médoc 2016, mi- décembre. Les quais de Pauillac sont envahis par le millier de concurrents, d'assistances, de commissaires, d'officiels et d'organisateur qui viennent chaque année, à la veille de l'hiver, égayer les rives de la Gironde dans un environnement qui connut naguère la prospérité et s'endort aujourd'hui dans une morosité à peine voilée.

Par bonheur, cette année, le temps est relativement clément. Malgré les prévisions pessimistes des autochtones, le soleil parvient à percer en début d'après-midi un brouillard qu'on promettait persistant.

Le départ du rallye est donné le samedi à 16h30. Précédés du cortège de voitures officielles, les concurrents du VHC sont les premiers à s'élancer. Suivront les 107 concurrents du rallye moderne. La lutte pour le podium promet d'être intense. Parmi les favoris, on admire quelques belles machines performantes pilotées par des équipages chevronnés qui ont déjà inscrit leurs noms au palmarès de cette vieille - 35 ans - épreuve girondine...que dis- je ?... médoquine !

La fougue de la jeunesse et le renouveau du sport automobile régional sont également au rendez-vous. Notamment, on remarque une redoutable Hyundai WRC, affûtée et louée à un préparateur italien, aux mains d'un très jeune équipage charentais plein d'ambitions.

Au terme de la première boucle, une malencontreuse erreur de chronométrage, vraisemblablement imputable à l'humidité ambiante et au brouillard qui s'est réinstallé, trouble le résultat provisoire de la première épreuve spéciale. Le concurrent oublié des cellules de chronométrage, à qui on a affecté (?) un temps « *forfaitaire* », conteste avec un fair-play admirable son résultatallant lui-même signifier au Directeur de Course qu'on lui a attribué un temps de 20 secondes inférieur à celui qu'il a lui-même enregistré et vérifié, à posteriori, à la lecture de son enregistrement vidéo personnel (merci la GoPro !). Pour mémoire, notons que le temps « *forfaitaire* » attribué à l'équipage de la Porsche est le meilleur temps de la spéciale (!) performance qu'il ne rééditera pas au cours des deux passages du dimanche.

Malgré ces informations et la louable démarche du pilote de la Porsche, le Directeur de course et le Collège des Commissaires Sportifs, seul responsable réglementaire, entérinent le classement provisoire de la première étape.

La nuit ne porte pas conseil.

A l'arrivée, le dimanche après- midi, 5 secondes séparent le troisième du quatrième. Le troisième, c'est la Porsche de l'honnête concurrent toujours étonné de s'être vu créditer de 20 secondes de bonus. Le quatrième est notre fougueux équipage de la Hyundai furieux, à juste titre, de l'injustice sportive qui le prive du podium. Fougue et furie l'emportent malheureusement sur la lucidité et le respect des procédures et, de rage, de surcroît mal conseillé par l'officiel Chargé des Relations avec les Concurrents (CRAC), il quitte prématurément le parc fermé d'arrivée ce qui entraîne sa mise hors course et sa disparition définitive et irrémédiable du classement.

Le Collège des Commissaires Sportifs, réfugié dans ses certitudes et dans son PC à distance de l'événement, publie le résultat final à 17h30. Fermez le ban!

Oui...mais ! La jeunesse possède une arme incontrôlable et inconnue des caciques des PC de course.... « *Facebook* ». Je vous laisse imaginer le torrent de protestations et de calomnies à l'égard des organisateurs du Rallye du Médoc qui s'écoule alors sur les réseaux sociaux. Je dois à la vérité de l'information préciser, maintenant, que les organisateurs administratifs et techniques, les bénévoles de l'ASACSO en l'occurrence, sont totalement étrangers aux décisions du pouvoir sportif de la FFSA et de ses officiels. Malheureusement ils en subissent aujourd'hui les conséquences et vivent très mal cette nouvelle injustice dont ils devront, seuls, assumer le préjudice.

J'oubliais ! Les prescriptions générales de la FFSA précisent, page 20 : « *Il ne peut y avoir de réclamation contre une décision du Collège des Commissaires Sportifs* »
Peut-être aurait-on dû, alors, saisir la Cour de Justice de la République !

Pierre WEHNER

NDLR : les malheurs de 2016 ne préjugent en rien des bonheurs qui nous attendent en 2017 ! Déjà DEUX dîners de l'ACSO Classic sont programmés pour le prochain mois de janvier : le 4 et le 25.